



POINTE-CLAIRE

Êtes-vous prêt en cas d'urgence ?



À l'occasion de la **Semaine de la sécurité civile** orchestrée par les gouvernements du Canada et du Québec, la Ville de Pointe-Claire vous rappelle qu'il est important de se préparer pour faire face à d'éventuelles situations d'urgence ou de catastrophe.

Il vous revient d'accomplir les premiers gestes qui seront déterminants pour assurer votre propre sécurité et celle de votre famille, le temps de permettre aux équipes de secours de vous venir en aide.

Que pouvez-vous faire ?

- Identifiez les risques
- Préparez votre plan
- Ayez une trousse d'urgence

**N'oubliez pas, vous êtes le
premier responsable de votre sécurité !**

Identifiez les risques



Pour bien vous préparer, vous devez connaître les risques auxquels vous pourriez être confronté.

À Pointe-Claire, comme partout au Québec, nous sommes exposés à un éventail de risques : accidents impliquant des matières dangereuses, contamination ou pénurie d'eau potable, incendie, inondation, panne de courant, tremblement de terre, vents violents, etc.

Pour connaître les conseils de prévention du gouvernement du Québec, consultez le www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Préparez un plan



La préparation d'un plan d'urgence personnalisé vous aidera à prendre les mesures appropriées en cas d'urgence.

Voici les éléments à considérer :

- Les sorties sûres de la maison et les voies de transit de votre quartier
- Les lieux de rassemblement
- Les personnes ressources
- Les renseignements sur la santé et les assurances
- Un endroit pour héberger votre animal de compagnie
- Les coordonnées en cas d'urgence
- L'emplacement de votre extincteur, des entrées d'eau et de gaz, du panneau électrique et du drain de sol

**Votre plan sera très utile en cas d'urgence !
Prenez quelques minutes pour le préparer.**

Ayez une trousse d'urgence



Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures. Ce délai correspond au laps de temps que pourraient prendre les équipes de secours pour vous venir en aide ou qui serait requis pour le rétablissement des services publics interrompus.

Vous aurez besoin de certains articles essentiels pour subvenir à vos besoins de première nécessité durant cette période. Rappelez-vous que vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante.

Trousse d'urgence de base recommandée :

- Eau potable : deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable : provisions pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Radio à piles avec piles de rechange
- Trousse de premiers soins
- Chandelles
- Briquet et allumettes

**Personnalisez
votre trousse
en fonction
de vos
besoins.**

En cas d'évacuation de votre domicile, les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- Médicaments et liste de médicaments
- Articles pour l'hygiène : brosse à dents, serviette, savon, papier hygiénique, sacs à ordures
- Vêtements de rechange et couvertures
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant et monnaie
- Papiers personnels importants, y compris des photocopies de vos pièces d'identité

Conseil :

Mettez à l'avance ces articles dans un sac ou un bac.

Sources

Gouvernement du Québec : www.securitepublique.gouv.qc.ca

Gouvernement du Canada : www.preparez-vous.gc.ca

**Apprenez à
prodiguer les
premiers soins,
vous pourriez
sauver des vies !**



La Ville de Pointe-Claire
offre des formations de
premiers soins et de
réanimation
cardio-respiratoire.

Pour plus de renseignements :
514 630-1214, rcr@pointe-claire.ca



Soyez informés en vous inscrivant au système CodeRED

La Ville offre un service automatisé d'appels d'urgence permettant de vous rejoindre lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux.

La base de données du système CodeRED contient tous les numéros de téléphone des lignes filaires non confidentielles sur le territoire de Pointe-Claire en date de 2014.

Si votre numéro est confidentiel, que vous possédez seulement un téléphone cellulaire ou que vous êtes citoyen de Pointe-Claire depuis 2014, voici la démarche à suivre pour vous inscrire :

- Rendez-vous sur le site Web de la Ville au **www.pointe-claire.ca**
- Cliquez sur le bouton CodeRED sur la page d'accueil
- Inscrivez les informations requises

Qu'arrive-t-il si je ne réponds pas à un appel CodeRED ?

- Si vous avez une boîte vocale, le système laisse un message
- Sinon, le système vous rappelle au moins trois fois dans un intervalle de 15 minutes

Est-ce que je peux écouter un avis une seconde fois ?

Lors d'un appel CodeRED, le numéro 866 419-5000 apparaît sur votre afficheur. Pour entendre de nouveau le dernier avis émis, composez ce numéro avec le même téléphone.



POINTE-CLAIRE

Pour plus de renseignements :
514 630-1200
www.pointe-claire.ca